

Procès verbal de la séance du Conseil général de la Côte aux Fées du 12 mai 2014 à la Maison de commune

Ordre du jour :

1. Accueil de Mme Daisy Piaget, nouvelle conseillère générale
2. Appel
3. Procès-verbal du 24 mars 2014
4. Nomination du bureau du Conseil général
 - a) Président
 - b) Vice-président
 - c) Secrétaire
 - d) Secrétaire adjoint
5. Nomination d'un-e membre à la commission financière
6. Comptes 2013
7. Demande de crédit pour l'achat d'un véhicule communal 4 roues traction
8. Demande de crédit pour une étude de faisabilité d'un chauffage à distance pour l'ensemble du village
9. Rapports des commissions
 - a) Comité d'école
 - b) Commission de l'urbanisme et de l'énergie
 - c) Commission sportive et touristique
 - d) Commission de Police du feu
 - e) Commission de salubrité publique
10. Divers

1) Accueil de Mme Daisy Piaget

Mme Daisy Piaget est accueillie parmi nous en remplacement de M. Christian Lambelet, démissionnaire.

Le vice-président du Conseil général M. Stéphane Guillaume ouvre la séance en saluant chacun y compris la presse et spécialement Mme Daisy Piaget, nouvelle conseillère générale.

2) Appel

Tous présents.

3) Procès verbal de la séance du Conseil général du 24 mars 2014

Le PV est accepté à l'unanimité.

4) Nomination du bureau du Conseil général

- a) Président : M. Stéphane Guillaume (élection tacite)
- b) Vice-président : M. Philippe Juvet (élection tacite)
- c) Secrétaire : M. Fabien Pétremand (élection tacite)
- d) Secrétaire adjoint : M. Stéphane Evard (élection tacite)

Les 4 personnes sont chaleureusement remerciées pour leur engagement.

5) Nomination d'un-e membre à la commission financière

M. Stéphane Guillaume est élu tacitement en remplacement de M. Christian Lambelet à la commission financière.

6) Comptes 2013

S. Guillaume lit les comptes 2013 page par page.

P. Juvet lit le rapport de la commission financière. La commission remercie Michèle Juvet pour la tenue des comptes et se dit complètement satisfaite de ces comptes qui se bouclent avec un bénéfice de fr. 1620.12

C. Pétremand lit l'arrêté y relatif.

S. Guillaume soumet l'objet au vote.

10 oui / 0 non / 0 abstention. Les comptes 2013 sont acceptés à l'unanimité.

7) Demande de crédit pour l'achat d'un nouveau véhicule communal 4 roues traction

L. Piaget informe que le crédit demandé ne sera pas forcément pour un véhicule neuf mais pour un véhicule adapté. Une fois le crédit voté et le délai référendaire écoulé, le Conseil communal cherchera un véhicule qui convient.

G. Sermet demande pourquoi un véhicule à double cabine ?

L. Piaget répond que les employés ne veulent pas forcément une double cabine, mais le meilleur outil possible (genre pick-up).

P. Juvet lit le rapport de la commission financière qui approuve la demande de crédit.

L. Piaget lit l'arrêté y relatif.

S. Guillaume soumet l'objet au vote.

10 oui / 0 non / 0 abstention. Le crédit de fr. 31'500.- est accepté à l'unanimité.

8) Demande de crédit pour une étude de faisabilité d'un chauffage à distance pour l'ensemble du village

S. Evard demande un amendement pour ce projet, et propose que la nouvelle société qui sera éventuellement créée prenne en charge les frais de ce projet.

S. Guillaume soumet l'amendement au vote.

10 oui / 0 non / 0 abstention. L'amendement est accepté à l'unanimité.

P. Juvet lit le rapport de la commission financière qui recommande d'accepter cette demande de crédit.

G. Sermet propose que les villageois soient d'abord sollicités avant de lancer l'étude. Il relève qu'en cas d'incendie, tous les utilisateurs se retrouveraient sans chauffage ni eau chaude.

N. Alber informe que si le crédit est accepté, dans un premier temps, un sondage sera fait auprès de tous les propriétaires du centre du village pour connaître leur intérêt et leurs besoins éventuels. Il rappelle que plusieurs gros consommateurs doivent changer leur chauffage donc que c'est le moment pour démarrer cette étude, qui permettra aussi de déterminer le périmètre rentable pour un chauffage à distance. En cas d'incendie, le réseau ne brûle pas, c'est seulement la centrale de chauffe qui sera en panne, et des systèmes de centrales mobiles sont faciles à installer en moins de 24h.

L'étude de faisabilité permettra de déterminer la rentabilité de cette future structure et tous les paramètres qui viennent d'être soulevés.

P. Debiève demande pourquoi le peuple doit payer l'étude de faisabilité alors que le projet ne concernera qu'une minorité de propriétaires.

N. Alber répond que c'est à la commune de donner une impulsion pour que quelque chose se passe. L'amendement demandé permettra à la commune de retrouver sa « mise ». Le montant de cette étude est beaucoup plus bas qu'il ne le devrait mais le bureau d'ingénieurs spécialisé dans ces études fait un beau geste pour notre commune.

NA lit ensuite l'arrêté amendé comme suit :

Art. 2 ²En cas de réalisation, la commune est autorisée à facturer les frais engagés pour ce projet.

S. Guillaume soumet l'objet au vote.

10 oui / 0 non / 0 abstention. Le crédit de fr. 10'800.- est accepté à l'unanimité.

9) Rapports de commissions

- a. Comité d'école : S. Evard explique que l'année était calme, et qu'il n'y a pas eu d'assemblée. Le comité s'est contenté de faire les activités habituelles.
Fr. 1'772.- ont été récoltés lors de la tournée du 1^{er} mars avec l'école de Buttes qui a reçu fr. 200.-.
- b. Commission de l'urbanisme et de l'énergie : N. Alber informe que la commission s'est réunie 2 fois pour 7 demandes de permis de construire.
- c. Commission sportive et touristique : Y. Salvi informe qu'il n'y a pas eu d'assemblée, donc pas de rapport.
- d. Commission de Police du feu : P. Debiève annonce que 50 bâtiments ont été visités et fait remarquer que les membres de la commission du feu sont bien reçus. M. Juvet relève que le nombre de bâtiments paraît énorme, mais que suivant les endroits, un propriétaire peut avoir 4 ou 5 bâtiments. R. Buchs trouve que c'est beaucoup de visites. A. Prospero pense au contraire que le travail est bien fait, sans excès de zèle et que le nombre de visites est conforme aux quotas imposés par l'ECAP.
- e. Commission de salubrité publique : C. Pétremand informe qu'une séance a eu lieu pour remplir le rapport annuel qui a été envoyé au Service de la Santé publique à Neuchâtel.

10) Divers

Il n'y a pas de divers.

La parole n'étant plus demandée, le président S. Guillaume lève la séance à 21h30.

Le secrétaire :

Fabien Pétremand

